



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

16 juin 2020

Le groupe de travail sur les taux sans risque pour l'euro recommande une compensation volontaire pour les anciens contrats d'options sur *swaps* concernés par la transition vers l'€STR

- Le groupe de travail recommande une compensation volontaire pour les anciens contrats d'options sur *swaps*
- Les intervenants de marché sont invités à contacter les contreparties des contrats d'options sur *swaps* pour discuter et décider de la compensation volontaire
- Aucune option unique n'est privilégiée pour la mise en œuvre de la compensation volontaire, mais plusieurs modalités possibles ont été identifiées

Le groupe de travail du secteur privé sur les taux sans risque pour l'euro a approuvé ce jour une recommandation pour que les contreparties échangent volontairement des compensations pour les anciens contrats d'options sur *swaps* concernés par la transition des contreparties centrales du taux moyen pondéré au jour le jour de l'euro (Eonia) vers le taux à court terme de l'euro (€STR), qui est prévue vers le 27 juillet 2020.

Le groupe de travail, dont les membres sont issus du secteur privé, reconnaît que les modalités de mise en œuvre de la compensation volontaire peuvent varier. Il a décidé de ne recommander aucune approche par rapport à d'autres car les réactions recueillies auprès du marché n'ont pas permis d'identifier de préférence pour une option spécifique. Il n'y a pas eu non plus de consensus sur le champ d'application de la compensation des contrats d'options sur *swaps*. Le groupe de travail partage également des informations complémentaires sur les options préférées et les plus réalisables avec les intervenants de marché pour les aider à prendre leurs propres décisions.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / 16 juin 2020

Le groupe de travail sur les taux sans risque pour l'euro recommande une compensation volontaire pour les anciens contrats d'options sur swaps concernés par la transition vers l'€STR

Le groupe de travail note que cette recommandation se fonde uniquement sur les commentaires formulés lors de la [consultation publique](#) lancée en mars de cette année. Il souligne également que tout accord entre contreparties visant à procéder à des ajustements de leurs contrats ou à échanger une compensation, reposant ou non sur la recommandation du groupe de travail, serait entièrement volontaire.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [William Lelieveldt](#),
au : +49 69 1344 7316.**

Notes

- Une option sur *swap* de taux d'intérêt est un type de contrat sur produit dérivé qui, en échange d'une prime, confère à l'acheteur le droit mais non l'obligation de conclure un accord de *swap* de taux d'intérêt spécifique avec le vendeur à ou jusqu'à une date ultérieure spécifiée.
- Composé de représentants du secteur privé, le groupe de travail sur les taux sans risque pour l'euro, dont la Banque centrale européenne (BCE) assure le secrétariat, a été mis en place en 2018 par la BCE, l'Autorité des Services et Marchés financiers, l'Autorité européenne des marchés financiers et la Commission européenne. Ses principales missions consistent à identifier et à recommander de nouveaux taux sans risque et des modalités de transition. Ses travaux actuels se concentrent sur la transition vers l'€STR et sur des solutions de repli pour le taux interbancaire offert en euros (Euribor).

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France